



Institut de Formation en Thérapie des Schémas du Québec - IFTSQ

Programme International de Formation et de Certification en Thérapie des Schémas

Certification Standard ou Avancée de l'*International Society of Schema Therapy – ISST*

Si vous avez un intérêt pour la Certification internationale, veuillez prendre note des informations suivantes (elles sont disponibles en Anglais aussi sur le site de l'ISST) :

1. Qualifications requises :

Les qualifications requises pour commencer la FORMATION qualifiante en Thérapie des schémas et pour demander ensuite la CERTIFICATION internationale de l'*International Society of Schema Therapy – ISST* sont les suivantes :

a. Répondre aux deux critères d'admissibilité suivants :

i. **Formation académique** : Détenir au moins une maîtrise en psychologie ou dans une discipline qui donne le droit de pratiquer la psychothérapie

ii. **Avoir le droit de pratiquer la psychothérapie**: Au Québec, la formation est donc ouverte aux psychologues, psychothérapeutes, psychiatres et autres médecins pratiquant la psychothérapie.

Dans les pays qui réglementent la profession, la personne doit avoir un permis de pratique de la psychothérapie délivré par l'organisme gouvernemental ou l'ordre professionnel qui l'accorde.

b. Si vous appartenez à **un autre groupe** qui est autorisé à pratiquer la psychothérapie dans votre pays, veuillez l'indiquer lorsque vous soumettez votre demande et indiquer vos qualifications académiques pour que cela soit pris en considération.

c. Il est important de noter que si les exigences ci-dessus ne sont pas respectées, un.e candidat.e à la certification ISST pourrait voir sa demande de certification rejetée par le ou les coordonnateurs de certification nationaux/ régionaux (si la personne ne répondait pas aux critères d'admissibilité pour commencer ou terminer un programme de certification). Pour cette raison, l'IFTSQ veille à ce que les conditions d'admissibilité soient remplies lors de la sélection pour la participation à la formation. À noter aussi que le processus de certification inclut des heures de supervision (nommée consultation formelle au Québec) et d'évaluation d'enregistrements (1 pour la certification standard; 2 pour la certification avancée); il incombe donc à chaque participant.e de s'assurer d'avoir la clientèle nécessaire pour présenter des cas lors de la supervision (consultation formelle) et pour effectuer des enregistrements (avec consentement écrit des clients certainement).

2. Détails importants concernant la formation ouvrant le droit à la certification internationale :

a. Le seul type d'ateliers de formation dont l'ISST accepte les certificats de participation sont ceux des programmes de formation de certification approuvés par l'ISST, où le programme approuvé est enseigné par le ou les formateurs- superviseurs agréés certifiés de l'ISST, affiliés au programme. Au Québec, le seul programme de formation agréé par l'ISST est celui de l'IFTSQ.

b. Toutes les autres formations, même si elles portent sur la Thérapie des Schémas (TS) et/ou sont dispensées par des superviseurs- formateurs certifiés de l'ISST, ne sont pas prises en compte pour la certification de l'ISST. Les ateliers sur la TS dispensés par des formateurs-superviseurs certifiés ISST offerts en dehors du programme de certification ne peuvent que compter dans l'exigence de développement professionnel continu pour maintenir la certification en tant que Schémathérapeute.

3. Exigences de supervision

a. Un minimum de 20 heures de supervision (en individuel) est requis pour la certification de niveau **standard** (ou 60 heures en groupe de 6 par exemple – l'IFTSQ utilise la formule de l'ISST pour la conversion des heures selon le nombre de participant.es). Votre superviseur.e doit visualiser/écouter un minimum de 2 heures de séances enregistrées (avec autorisation par écrit des clients bien sûr) et les évaluer. Le temps passé par votre superviseur.e à écouter et à évaluer les enregistrements ne compte pas dans le minimum requis de 20 heures de supervision. Les commentaires des évaluations peuvent toutefois être discutés pendant la supervision.

b. Un minimum de 40 heures de supervision est requis pour la certification de niveau avancé (donc 20 heures de plus que pour la certification standard ou un total de 120 heures en groupe de 6). Votre superviseur.e doit également visualiser/écouter 2 heures supplémentaires (soit un total de 4 heures pour 4 séances de clients) et les évaluer. Le temps passé par le/la superviseur.e à écouter et à réviser les enregistrements ne compte pas dans le minimum requis de 40 heures de supervision. Les commentaires des évaluations peuvent toutefois être discutés pendant la supervision.

c. Les heures minimales de supervision requises ci-dessus et les séances enregistrées visionnées/écoutées par le/la superviseur.e ne sont qu'un minimum; si un niveau de compétence suffisant n'a pas été atteint, des enregistrements supplémentaires pourraient être requis ainsi que des heures supplémentaires de supervision.

d. Tous les enregistrements soumis au/à la superviseur.e doivent être accompagnés d'une conceptualisation de cas et d'un document qui explique le contexte de la séance enregistrée ainsi qu'un résumé de la séance; la même procédure doit être suivie lors de la soumission des enregistrements à un.e évaluateur.trice indépendant.e. Votre superviseur.e est tenu d'évaluer l'enregistrement de la séance et la conceptualisation de cas et de vous donner des commentaires à l'aide des formulaires STCRS et STCCRS.

e. Les séances de supervision offertes par un.e superviseur.e certifié ISST ne peuvent être comptabilisées pour l'accréditation que si le/la candidat.e a **commencé** le programme de formation (c'est-à-dire le premier jour de l'atelier de formation de l'IFTSQ).

f. Un candidat n'a pas besoin d'avoir terminé toutes les heures de l'atelier de formation avant de commencer la supervision. Si la supervision a commencé avant la fin de la terminaison de l'atelier de formation, elle doit être faite avec parcimonie afin de maximiser l'apprentissage.

g. La durée de la supervision doit être d'au moins 1 an après qu'un.e candidat.e ait **commencé** le programme de formation (c'est-à-dire le premier jour de l'atelier de formation de l'IFTSQ).

4. Détails concernant la supervision:

a. Lors de la supervision, une attention spéciale sera portée à l'activation de vos propres schémas (contretransfert) dans le contexte votre travail avec vos clients. Votre superviseur.e prendra le temps de le travailler avec vous (il ne s'agit pas de psychothérapie) et pourrait, dans certains cas, vous encourager à poursuivre une thérapie individuelle avec un.e thérapeute de votre choix.

b. Votre superviseur.e vous fera part de l'échelle d'évaluation des compétences en thérapie des schémas (*Schema Therapy Competency Rating Scale - STCRS*) et de l'échelle d'évaluation de la conceptualisation de cas en thérapie des schémas (*Schema Therapy Case Conceptualization Rating Scale - STCCRS*) pour que vous soyez au courant de ce qui sera attendu de vous lors de la ou des évaluations finales des séances enregistrées.

c. Vous ferez l'utilisation du formulaire de conceptualisation de cas et un résumé des cas que vous présentez.

d. Indépendamment des enregistrements qui seront soumis à votre superviseur.e pour évaluation (un minimum de 2 pour la formation à la certification de niveau standard et 4 pour la formation à la certification de niveau avancé), vous êtes encouragé.es à écouter avec votre superviseur.e des segments de séances enregistrées avec un client, pendant une partie des séances de supervision; cela vous permet d'obtenir des commentaires immédiats de votre superviseur.e.

5. Conversion des heures de supervision de groupe en heures de supervision individuelle, selon la formule de l'ISST.

a. Il existe un système pour convertir les heures de supervision de groupe en heures de supervision individuelles (s'applique aux groupes de supervision de 2 à 6 personnes).

b. les informations ci-dessous vous permettent de calculer le nombre de crédits de supervision pour chaque taille de groupe.

Pour chaque 60 minutes de supervision de groupe :

2 personnes par groupe = 36 minutes de crédit
3 personnes par groupe = 28 minutes de crédit
4 personnes par groupe = 24 minutes de crédit
5 personnes par groupe = 22 minutes de crédit
6 personnes par groupe = 20 minutes de crédit
(60 minutes de supervision individuelle = 60 minutes de crédit)

c. Notez que, pour être certifié.e, vous pouvez recevoir une combinaison de supervision de groupe et de supervision individuelle.

6. Évaluations de l'enregistrement de séances de clients par des évaluateurs(trices) indépendant(es) :

Évaluations finales des séances enregistrées

a. Pour la certification **standard**, la séance enregistrée doit porter sur un.e client.e dont le cas est approprié pour le travail de Modes en raison d'une complication, d'une chronicité, d'une incapacité à répondre au traitement ou d'une rechute. L'enregistrement doit montrer l'application de techniques émotionnelles de niveau élevé (c'est-à-dire que le point 11 - *L'application des techniques de changement axées sur les émotions* dans le STCRS doit avoir un score minimum de 4,0) sous la forme de rescénarisation en imagerie ou de dialogues de mode (travail de chaises). Comme indiqué ci-dessus, la technique émotionnelles démontrée doit être tirée de la phase de changement de la thérapie et NE PAS être, par exemple, des exercices d'imagerie ou des dialogues de mode dans le cadre de l'évaluation.

b. Pour la certification **avancée**, les séances enregistrées doivent porter sur un.e client.e présentant un trouble de personnalité ou des traits importants d'un trouble de personnalité et sur un.e autre client.e qui dont le cas est approprié pour le travail de Modes en raison d'une complication, d'une chronicité, d'une incapacité à un traitement ou d'une rechute. Un enregistrement doit montrer l'application de techniques émotionnelles de haut niveau (c'est-à-dire que le point 11 - *L'application des techniques de changement axées sur les émotions* dans le STCRS doit avoir un score minimum de 4,0) sous la forme de rescénarisation en imagerie ou de dialogues de mode (travail de chaises). Le deuxième enregistrement doit montrer une technique émotionnelle différente de celle du premier enregistrement et doit également atteindre un score minimum de 4,0 sur le point 11 du STCRS. Ainsi, un enregistrement doit démontrer **la rescénarisation en imagerie pour le changement** et l'autre doit démontrer **les dialogues de Modes (travail de chaises) pour le changement**. Comme indiqué ci-dessus, la technique émotionnelle doit concerner la phase de changement en thérapie et NE PAS être, par exemple, des imageries d'évaluation ou des dialogues de Modes pour évaluation.

c. En plus de la note moyenne minimale requise de 4,0 (standard) et 4,5 (avancée), un.e candidat.e doit recevoir des notes individuelles d'au moins 4,0 sur les points 6 (s'ils ont été notés), 7-9 et 11 sur le STCRS.

d. Pour les lignes directrices en matière de sécurité et de confidentialité pour le partage d'informations cliniques, reportez-vous à la politique et aux lignes directrices de confidentialité de l'ISST, accessibles sur le site Web de l'ISST (et de celles de l'ordre professionnel dont vous êtes membre, certainement).

e. Tous les enregistrements soumis à des évaluateurs.trices indépendants.es doivent être accompagnés d'un formulaire de synthèse complet de la conceptualisation de cas et de l'enregistrement de la séance. L'enregistrement soumis doit être d'une séance complète. Il n'est pas permis d'envoyer des parties de différentes séances. L'évaluateur/évaluatrice indépendant.e est tenu.e d'évaluer à la fois l'enregistrement de la séance et la conceptualisation de cas et de donner des commentaires à l'aide des formulaires STCRS et STCCRS.

f. Les enregistrements soumis doivent montrer une session continue et complète d'un minimum de 45 minutes et généralement d'un maximum de 60 minutes.

g. Pour les candidats.es à la certification avancée, on s'attend à ce qu'ils/elles fassent preuve de compétence avec les modes de surcompensation et les modes d'évitement ou de soumission, répartis sur les deux enregistrements notés par des évaluateurs indépendants. Cela signifie qu'un enregistrement doit démontrer sa compétence avec un.e client.e avec un mode d'évitement et/ou un mode de soumission et que l'autre enregistrement doit démontrer sa compétence avec un client avec un mode de surcompensation. Les démonstrations d'une telle compétence n'ont pas besoin d'être l'objet principal de la séance, mais doivent être évidentes au cours de celle-ci, par exemple par le thérapeute qui attire l'attention sur les modes. Ces modes doivent également être clairement identifiés et expliqués de manière exhaustive dans les Conceptualisations de cas et les détails des modes évalués doivent ensuite être spécifiés sur le formulaire de demande de certification.

h. Les deux séances enregistrées requises pour la certification avancée doivent être notées par deux évaluateurs indépendants différents et proviennent de deux clients différents.

i. Le contact avec les évalateurs.trices indépendants.es sera organisé par l'IFTSQ.

j. Un.e candidat.e peut soit viser directement la certification avancée, donc un minimum de 40 heures de supervision et deux enregistrements qualifiés accompagnés de deux conceptualisations de cas, soit d'abord obtenir une certification standard, puis continuer à cheminer vers la certification avancée.

k. Un enregistrement qui a été utilisé pour obtenir la certification standard peut également être compté comme l'une des deux séances enregistrées requises pour la certification avancée, à condition qu'il réponde à toutes les exigences de niveau avancé, y compris une note minimale requise de 4,5 sur le STCRS et le STCCRS.

l. Qu'un.e candidat.e travaille ou non directement en vue d'une certification de niveau avancé ou qu'il/elle choisisse d'obtenir d'abord la certification standard, il/elle doit se conformer aux délais expliqués ci-dessous.

m. Les enregistrements ne peuvent être soumis qu'une seule fois à un.e évaluateur.trice indépendant.e. Si l'enregistrement n'atteint pas les scores requis, il ne peut alors pas être envoyé à un.e autre pour une « nouvelle évaluation ». Toutefois, si le/la candidat.e souhaite contester sa note, cela peut être fait en contactant la coordonnatrice de la certification à l'ISST qui peut nommer un.e autre évaluateur.trice indépendant.e. Le coût de cette deuxième évaluation indépendante sera pris en charge par le/la candidat.e. Si cette situation a lieu, un score moyen des deux notes sera utilisé pour le résultat final.

n. Bien qu'un enregistrement ne puisse être soumis qu'une seule fois à un.e évaluateur.trice indépendant.e, la conceptualisation de cas peut être soumise à nouveau (au même évaluateur indépendant). Cela signifie que si l'enregistrement répond aux exigences du STCRS énoncées ci-dessus, mais que la conceptualisation du cas ne le fait pas, l'évaluateur.trice indépendant.e peut attirer l'attention sur les domaines qui doivent être renforcés et offrir au/à la candidat.e la possibilité de l'améliorer et la soumettre à nouveau. L'évaluateur.trice indépendant.e peut facturer une telle procédure, c'est donc à la charge du/de la candidat.e. Pour la certification de niveau avancé, au moins l'une des deux conceptualisations de cas doit atteindre la norme requise sans corrections dirigées de la part de l'évaluateur.trice indépendant.e.

o. Bien que l'enregistrement vidéo soit fortement préféré, l'audio est aussi acceptable.

7. Délais d'obtention de l'accréditation

a. Les candidats.es ont un maximum de 3 ans **après avoir terminé** la formation à l'atelier pour répondre à toutes les exigences de certification et postuler (pour envoyer la demande au coordonnateur de la certification national / régional concerné) pour leur premier niveau de certification (standard ou avancé).

b. Si un.e candidat.e obtient la certification standard dans un délai de 3 ans, il/elle a alors un maximum de 2 ans supplémentaires pour compléter les exigences de supervision supplémentaire et de séance enregistrée nécessaires pour le niveau avancé, et demander la certification avancée. Cette période supplémentaire de deux ans commence à partir de 3 ans après la date finale de la formation à l'atelier. Cela signifie qu'un.e candidat.e a un maximum de 5 ans au total à compter de la date à laquelle il/elle a terminé la formation en atelier pour se qualifier au niveau avancé s'il/elle obtient d'abord la certification standard à tout moment avant le point de trois ans.

c. Si les candidats.es ne respectent pas le délai de 3 ans pour la première certification ou les 2 ans supplémentaires pour la certification avancée, ils/elles doivent fournir une ou plusieurs preuves de ce qui suit :

i. Participation à la formation dans le cadre d'une certification en thérapie des schémas ou à de la formation continue en thérapie des schémas pour un minimum de 6 heures par an (ou 12 heures pour chaque 2 ans) dépassant la

limite. Ces ateliers doivent être dirigés par des formateurs.trices certifiés.es ISST, et les éléments didactiques et pratiques de la formation doivent être « en direct » et interactifs. La formation ou les cours préenregistrés ne comptent pas, même s'ils contiennent une évaluation des connaissances. De brèves illustrations vidéo et des démonstrations de travail clinique dans le cadre de cette formation « en direct » et interactive sont autorisées. Les certificats de présence doivent être présentés au coordonnateur national/régional de la certification concerné au stade de la demande.

ii. Supervision supplémentaire fournie par un.e superviseur.e certifié.e ISST (il pourrait s'agir de son/sa superviseur.e existant.e ou d'un.e autre) pendant 6 heures pour chaque année (ou 12 heures pour chaque 2 ans) dépassant la limite. La confirmation des heures de supervision supplémentaires doit être fournie par le/la superviseur.e directement au coordonnateur de la certification national/régional concerné à l'étape de la demande.

iii. Présentation de cas lors de réunions en ligne prévues de l'un des groupes d'intérêt spécial (*Special Interest Group - SIG*) accrédités auprès de l'ISST. Ces présentations ne doivent pas dépasser 3 heures par an et peuvent être combinées aux ateliers de formation ou à la supervision. Le chef du SIG doit confirmer ces présentations dans une lettre au/à la coordonnateur.trice national.e/régional.e de la certification concernée à la demande de/de la candidat.e.

d. Les règles ci-dessus rendent toute « extension » inutile, sauf dans des circonstances exceptionnelles et extraordinaires.

8. Demande de certification

a. Toutes les demandes de certification en thérapie des schémas en individuel sont acheminées aux coordonnateurs régionaux/ nationaux qui sont les réviseurs du pays dans lequel vous vivez et/ou vous pratiquez. Une fois que vous aurez satisfait à toutes les exigences de certification, vous devrez soumettre votre formulaire de demande et les documents associés au/à la coordonnateur.trice de certification de votre pays ou région.

b. Vous pouvez trouver le coordonnateur national/régional de la certification approprié (pour votre pays) sur le site Web de l'ISST en utilisant l'onglet « **Certification** », puis en faisant défiler vers le bas jusqu'à « **National certification coordinators** ». Si deux personnes sont inscrites pour votre pays, et que vous avez été formé.e ou supervisé.e par l'une d'eux ou qu'elles vous ont évalué.e pour votre certification ou que vous avez, ou avez eu une relation professionnelle ou personnelle avec l'une d'elles, veuillez envoyer votre demande à l'autre pour éviter le conflit de rôles.

c. Tous les formulaires liés à la certification sont accessibles sur le site Web de l'ISST en utilisant l'onglet « **Certification** », puis en faisant défiler vers le bas jusqu'aux « **Certification Forms** ». Les formulaires dont vous avez besoin sont le « **Certification Application Form** » et le « **Checklist of Documentation Form** ».

d. Les évaluateurs.trices indépendants.es doivent envoyer la confirmation des scores, ainsi que la feuille de synthèse du formulaire STCRS et le formulaire STCCRS remplis, par courrier électronique, directement au/à la coordonnateur.trice national.e/régional.e de la certification. Cela est expliqué dans le formulaire de demande.

e. Le/la superviseur.e doit envoyer la confirmation que les exigences de supervision (durée de la supervision, nombre d'heures de supervision, nombre de cas, type de cas et nombre d'heures de traitement) ont été satisfaites, directement au coordonnateur de la certification national/régional. Cela est détaillée dans le formulaire de demande.

f. Votre demande de certification ne sera pas examinée par le/la coordonnateur.trice national.e/régional.e de la certification sans votre numéro de membre ISST. Pour devenir membre de l'ISST et obtenir un numéro de membre, téléchargez un formulaire de demande d'adhésion sur le site Web de l'ISST, remplissez-le et soumettez-le. Pour être certifié en tant que thérapiste de schéma (individuel), vous devrez d'abord être «*Full ISST Member*».

g. Vous avez le droit de faire une demande d'adhésion «*Full ISST Member*» lorsque vous commencez la formation à la certification ; vous n'avez pas à attendre de faire une demande de certification en tant que schémathérapeute pour rejoindre l'ISST en tant que «*Full ISST Member*».

9. Après être devenu.e schémathérapeute certifié.e

a. Pour maintenir la certification en tant que schémathérapeute, les exigences suivantes s'appliquent, et si elles ne sont pas remplies, la certification peut être retirée par l'ISST :

- i.** Une personne doit continuer à être un membre pleinement accrédité de l'organisme de réglementation de son pays qui a conféré le droit de pratiquer la psychothérapie individuelle dans son pays, et sa pratique clinique doit continuer à être réglementée par celle-ci.
- ii.** La personne doit continuer à être membre de l'ISST et à payer ses frais annuels à temps.
- iii.** Répondre aux exigences annuelles de développement professionnel continu en thérapie des schémas (voir le site Web de l'ISST pour plus de détails sur la politique de développement professionnel continu).

b. Il est possible que vous soyez contacté.e par l'ISST pour donner votre avis sur la supervision que vous avez reçue pendant le programme de certification, en remplissant de manière anonyme l'échelle d'évaluation de la supervision de la thérapie des schémas (STSV-RS).